

continue, etc.). Un travail de liaison sera nécessaire avec la Direction des communications et les présidences des comités.

7. Mise en œuvre de la réforme

- La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales est responsable de la **mise à jour** du document intitulé « Réforme des comités du Sénat » présenté au Sénat le 29 mai 2023 et de **l'évaluation** de la réforme qui aura lieu en 2025.
- Le groupe suivant veillera sur la **mise en œuvre** de la réforme au cours de l'année 2023-2024 : Lynne Castonguay, secrétaire générale, Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, et Stéfanie Wheaton, registraire.

8. Prochaines étapes (septembre 2023)

- Identifier les personnes qui assureront le soutien administratif pour tous les comités.
- Faire adopter la réforme au CDU le 23 septembre 2023.
- À la suite de l'adoption de la réforme par le CDU, procéder le plus rapidement possible aux élections des membres des comités du Sénat académique en respectant les mandats en cours.

Le 17 août 2023

L. Castonguay, E. Dawes et S. Wheaton